

Sécurité Routière

DOSSIER DE PRESSE

13 MAI 2013

Document
Général
d'Orientations
d'Ille-et-Vilaine

2013 - 2017

INVITATION PRESSE : lundi 13 MAI 2013

5 ans pour changer les comportements sur la route !

Signature du Document Général d'Orientations de Sécurité routière d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 29 avril 2013

Dans le cadre de la signature officielle du Document Général d'Orientations 2013 – 2017 pour la sécurité routière en Ille-et-Vilaine, vous êtes conviés à participer aux deux moments forts de la journée.

Le lundi 13 mai
à l'espace Zéphyr de CHATEAUGIRON
15 avenue Pierre Le Treut

En présence de :

- Michel CADOT – Préfet de la Région Bretagne, Préfet du département d'Ille-et-Vilaine,
- Christophe MARTINS – Vice-Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- Françoise GATEL – Maire de Chateaugiron, Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine,
- Thierry POCQUET du HAUT-JUSSÉ – Procureur de la République de Rennes,
- Alexandre DE BOSSCHERE – Procureur de la République de Saint-Malo,
- Jean-Yves BESSOL – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine,
- Jean-Loup LEBER – Directeur de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine.

Programme

- 15h : Spectacle "Provocation à la sécurité routière" par la compagnie Lez'Arts Vers
1 heure de représentation suivi d'un temps d'échanges avec le public

La pièce raconte la vie de Monsieur Gonzales, boucher spécialiste de chair humaine. Il encourage son public à conduire dangereusement pour faire tourner sa boutique. Arrive alors un jeune homme en fauteuil roulant...

Sont invités pour cette représentation **120 élèves de 3ème** des collèges Victor Segalen et Sainte-Croix de Chateaugiron
– **Sortie des collégiens vers 16h, possibilité d'interview.**

- 16 h 15 : Signature du Document Général d'Orientations de Sécurité Routière
2013 – 2017

Le Document Général d'Orientations permet aux services de l'État et aux acteurs locaux de la sécurité routière de définir et d'afficher, en partenariat, les axes de la politique de sécurité routière qu'ils mettront en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Six enjeux ont ainsi été identifiés :

- **Alcool, stupéfiants, et médicaments**
- **Vitesse et environnement**
- **Jeunes : primaires, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis**
- **Deux roues motorisés**
- **Employés et salariés : missions et trajets professionnels**
- **Usagers vulnérables (piétons et cyclistes) et seniors**

- **17 h : Point Presse**

Signature du Document Général d'Orientations (DGO)

2013-2017

Lundi 13 mai 2013

5 ans pour changer les comportements sur la route

I- Les signataires du DGO



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

II – Le Contexte national

« Réduire la mortalité par deux d'ici la fin de la décennie et donc de passer sous la barre des 2.000 morts par an » (Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, à l'occasion de la réinstallation du conseil national de la sécurité routière -CNSR- le 27 novembre 2012). « C'est un objectif ambitieux » a indiqué le ministre, qui a souhaité « la mobilisation de tous » car « nous ne pouvons pas accepter l'idée que nous ayons atteint un seuil ».

Dans ce contexte, le Gouvernement a défini deux axes de travail pour combattre les comportements à risques et contribuer à la protection des publics encore trop exposés :

- les principaux facteurs accidentogènes (alcool, vitesse, stupéfiants)
- les personnes les plus exposées (jeunes et usagers des deux-roues).

III – Les objectifs du DGO

Le DGO 2013/2017 pour la Sécurité routière est un outil de programmation. Il définit les orientations d'actions pour les 5 années à venir et constitue la feuille de route de l'État ainsi que de l'ensemble des partenaires et des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière en Ile-et-Vilaine.

Les objectifs du DGO sont, dans le cadre d'une démarche partenariale, de permettre aux différents acteurs la mise en commun de leurs compétences individuelles en faveur d'une politique globale de sécurité routière et de fédérer autour de cette démarche l'ensemble des acteurs potentiels concernés.

Le Document Général d'Orientations 2013/2017 pour la sécurité routière s'articule autour de trois objectifs :

1/ C'est un outil de programmation des actions de sensibilisation sur une période de 5 ans

2/ C'est un outil de travail partenarial associant l'État, le Conseil Général, l'Association des Maires d'Ile-et-Vilaine et les acteurs privés et publics concernés par l'insécurité routière.

3/ C'est un outil de mobilisation des forces vives du département permettant de fédérer l'ensemble des acteurs potentiels.

Ce document sert ainsi de base à l'élaboration annuelle du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) qui valide et soutient les projets d'actions des différents partenaires (collectivités, associations,...).

Les orientations seront adaptées pendant la durée du DGO selon les résultats des évaluations annuelles et l'évolution de l'accidentologie en Ile-et-Vilaine.

Le document général d'orientations pour la sécurité routière est le document de référence pour la politique locale de sécurité routière.

IV – La démarche d'élaboration du DGO

La réalisation du DGO est le fruit d'une démarche volontariste avec un comité de pilotage qui a validé les étapes décisionnelles, un groupe technique par enjeu qui a mené une réflexion de fond sur les axes prioritaires en termes de sécurité routière sur le département et un processus participatif qui a permis d'associer de nombreux partenaires concernés par le risque routier.

Trois étapes majeures ont rythmé l'élaboration du DGO :

- Les assises de la sécurité routière de février 2012 qui ont permis de rassembler pour la première fois l'ensemble des partenaires et acteurs.
- Sur la base des travaux issus des assises départementales, des groupes de travail ont été constitués, pour approfondir les thématiques et proposer un contenu d'actions priorisé.
- L'approbation des orientations d'actions des six enjeux définis pour l'Ile-et-Vilaine.

V – Les orientations retenues pour la période 2013 – 2017

Les groupes de travail ont permis d'approfondir chaque enjeu retenu, en s'appuyant sur des analyses complémentaires de l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) et sur les contributions actives des membres dans leur champ de compétences respectif.

Pour chaque enjeu, des orientations d'actions ont été définies dans les domaines de l'infrastructure, l'éducation, la formation, l'information et le contrôle-sanction.

Ces travaux ont été validés par le comité de pilotage.

- Alcool, stupéfiants et médicaments
- Vitesse et environnement
- Jeunes : primaires, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis
- Deux roues motorisés
- Employeurs et salariés : trajets et missions professionnels
- Usagers vulnérables : piétons, vélos et seniors

VI – Suivi de la mise en œuvre du DGO

Le comité de pilotage se réunira une fois par an afin de réaliser le bilan des actions et définir la stratégie de l'année suivante. Les membres du comité de pilotage s'engagent également à présenter l'avancement des démarches menées dans le cadre du DGO, en direction de l'ensemble des acteurs ayant participé à l'élaboration du document.

Les actions réalisées selon les enjeux définis seront suivies par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

VI – Le contexte départemental

Le département de l'Ille et vilaine s'étend sur 6 775 km² et compte 353 communes.

Superficie (km ²)	Population au 01/01/2009 (k milliers)	Densité (hab/km ²)	Autoroutes	Routes Nationales	Routes départementales	Routes communales
6 775	978	144	50	256	5 217	10 168

Les sections les plus chargées en trafic sont les routes nationales (essentiellement constitué de routes à 2 x 2 voies) et le réseau des routes départementales de 1ère catégorie. Dès lors, près de 80 % du trafic sont supportés par un quart du réseau : autoroute, routes nationales, routes départementales principales et secondaires.

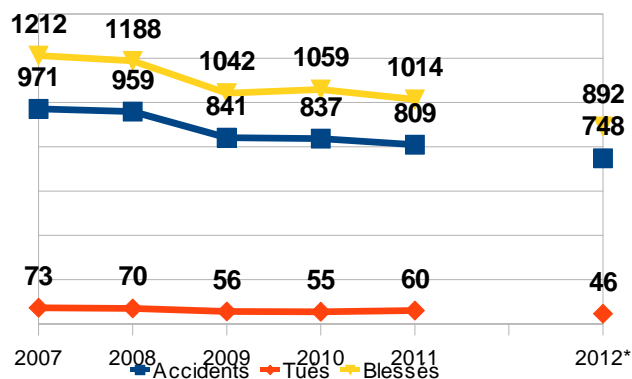
La **rocade rennaise** joue un rôle important pour la desserte de l'agglomération métropole du département (en tant que premier pôle économique de Bretagne) ainsi qu'une fonction de transit interdépartemental de par la configuration du réseau. Rennes est le carrefour entre les axes routiers Ouest/Est et Nord/Sud.

L'Ille-et-Vilaine connaît une progression démographique conséquente depuis une dizaine d'années, en nombre d'habitants et nombre de ménages, ce qui en fait l'une des aires urbaines les plus dynamiques de France. Le département est devenu le plus peuplé de Bretagne, en 2009, avec 977 449 habitants.

VII – Les données en matière d'accidentologie locale

Depuis 2007, les indicateurs sont dans l'ensemble à la baisse, même si une légère hausse des tués est constatée sur l'année 2011.

	Accidents	Tués	Blessés
2007	971	73	1212
2008	959	70	1188
2009	841	56	1042
2010	837	55	1059
2011	809	60	1014
2012*	748	46	892



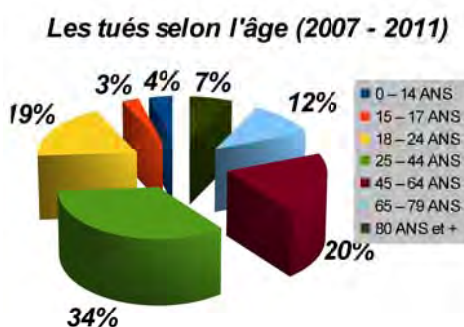
➤ LES VICTIMES

Sur la période étudiée, on dénombre une moyenne annuelle de 903 accidents.

Alors que les 15 – 24 ans représentent 14 % de la population de l'Ille-et-Vilaine, ils représentent 22 % des personnes qui perdent leur vie sur les routes, et 32 % de cette tranche d'âge est impliquée dans un accident.



Concernant les + de 65 ans, ils représentent 15 % de la population d'Ille-et-Vilaine et 19 % des tués sur les routes.



Les deux-roues motorisés subissent un lourd tribut avec 67 tués soit 21 % des usagers de la route mais aussi 29 % des blessés.

➤ LA REPARTITION DES ACCIDENTS

Le jour le plus accidentogène est de très loin, le vendredi avec 17 % des accidents.

De par le trafic observé sur cette période, les heures les plus accidentogènes, sont de 17 heures à 19 heures.

➤ LES CONDITIONS DE CIRCULATION

Les accidents, se déroulent à 77 %, dans des conditions atmosphériques normales et avec un état de la surface normale et à 69 % en plein jour.

➤ LOCALISATION DES ACCIDENTS

- À 60 %, les accidents surviennent sur routes communales
- 66 % des accidents ont lieu en agglomération alors que les tués n'y représentent que 19 %.
- C'est à 60 % hors intersection que les accidents se déroulent.
- 36 % des tués le sont seuls, sans autres usagers de la route.

